



Pourquoi la branche des Coopératives HLM recommande PRODIGÉO Assurances ?

Les représentants de la branche des Coopératives HLM ont choisi PRODIGÉO Assurances, comme seul organisme assureur recommandé en santé et en prévoyance. Cette recommandation vous permet de bénéficier :

- De la solidarité professionnelle grâce à la mutualisation
- D'un maintien de taux pendant 4 ans
- D'un niveau de frais de gestion très compétitif
- De la garantie d'une offre toujours conforme aux obligations conventionnelles
- D'une adhésion au contrat groupe dans le respect du Code de la Commande Publique
- Du Fonds de solidarité de branche dans le cadre du Degré Élevé de Solidarité

LES SOLUTIONS PRODIGÉO ASSURANCES

PLANET'SANTÉ HABITAT SOCIAL

L'expertise santé au service des professionnels des Coopératives HLM

→ En fonction de vos besoins, Planet'Santé Habitat Social vous offre plusieurs solutions

Des garanties de Base

Vous choisissez le niveau de garanties du contrat collectif obligatoire, socle de base pour l'ensemble de vos salariés. La cotisation de cette base est financée à 60 % par l'employeur.

OPTION

+

Des garanties optionnelles

Vos salariés ont ensuite la possibilité s'ils le souhaitent de renforcer leurs garanties par la souscription d'une option. Ils peuvent également étendre l'ensemble de ces choix à leur(s) enfant(s) et conjoint.

BASE

BASE

→ Planet'Santé Habitat Social, c'est aussi un service performant

- Des remboursements rapides et fiables, sous 48h
- Un service de gestion dédié aux Coop'Hlm
- Des conseillers de proximité qui viennent vous rencontrer dans votre entreprise
- Une gamme complète de services digitaux innovants
- Des prestations d'action sociale portées par PRODIGÉO Assurances



Planet'Santé

Une gestion simple et efficace, avec l'ensemble des documents d'adhésion et de déclarations complémentaires, disponibles via un espace internet qui constitue votre « Compte entreprise ».

PLANET'PRÉVOYANCE HABITAT SOCIAL

Une couverture indispensable pour une totale sérénité

Vos salariés font la valeur de votre entreprise. En contribuant à l'amélioration de leur protection, vous valorisez votre politique sociale et vous assurez la pérennité de votre entreprise. Avec Planet'Prévoyance, vous préservez vos salariés et leur famille en cas d'aléas de la vie.

→ En cas de maladie ou d'accident

- Versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail
- Versement d'une rente en cas d'invalidité

→ En cas de décès

- Versement d'un capital en cas de décès ou invalidité absolue et définitive toutes causes
- Versement d'une majoration en cas de décès accidentel
- Versement d'un capital en cas de décès postérieur ou simultané du conjoint
- Versement d'une allocation obsèques
- Versement d'une rente d'éducation

→ Mieux comprendre les garanties

- **« Capital décès toutes causes » ou « invalidité absolue et définitive (IAD) » :**
Un capital est versé aux bénéficiaires en cas de décès ou par anticipation au salarié en cas d'invalidité de 3^e catégorie.
- **Capital décès (ou IAD) accidentel :**
Un capital supplémentaire est versé en cas d'accident.
- **Décès « double effet » :**
En cas de décès simultané ou postérieur du conjoint, un second capital est réparti entre les enfants à charge.
- **Allocation d'obsèques :**
Une allocation obsèques est versée en cas de décès du salarié, du conjoint ou d'un enfant à charge.
- **Rente temporaire d'éducation :**
En cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du salarié, une rente mensuelle est versée aux enfants à charge pour financer leurs études.

DES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

- Respect de la conformité grâce à notre suivi permanent des évolutions réglementaires et conventionnelles
- Exonérations sociales et déductions fiscales dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur

DES AVANTAGES POUR VOS SALARIÉS

- Une protection des revenus en cas de coup dur
- Portabilité : maintien de la couverture prévoyance jusqu'à 12 mois



Planet'Prévoyance

Habitat Social : le choix au moment du décès entre un capital décès plein et un capital décès minoré + une rente éducation

Pour plus d'information, contactez-nous :



04 93 22 73 76

Pour vous informer davantage :



www.prodigeoassurances.com



PRODIGÉO
ASSURANCES

